

LE MYTHE DE LA FIN DU TRAVAIL

par Philippe d'Iribarne

L'existence persistante d'un fort noyau de chômeurs, même lorsque l'économie se porte au mieux, et en dépit des multiples thérapeutiques que les gouvernants de tous bords mettent en œuvre, conduit, fort logiquement, à chercher des moyens de rendre supportable la situation de ceux qui sont durablement privés d'emploi. On fait remarquer qu'après tout, le fait de travailler n'a pas toujours été, et de loin, un attribut majeur de l'individu bien intégré dans la société, que les Grecs ont valorisé une vie de loisir, qu'au début du ^{xx}^e siècle, l'état de rentier était encore considéré comme parfaitement respectable. Pourquoi, dans ces conditions, considérerait-on comme inéluctable que, de nos jours, l'individu sans travail ne puisse être regardé comme un citoyen honorable ? Mais raisonner ainsi suppose de faire bon marché de ce qui détermine le regard social porté sur le travail.

Si l'on considère les siècles passés, il est essentiel de distinguer deux formes bien distinctes d'existence de celui qui ne travaille pas. D'un côté, on trouve la vie de celui qui, faisant partie des forts, a dans sa dépendance suffisamment d'esclaves ou suffisamment de biens pour en forcer d'autres à travailler pour lui. De l'autre, on trouve la vie de celui qui, faible, dépourvu de capacité à garantir sa propre subsistance, en est réduit à dépendre d'autrui pour survivre. C'est bien sûr la vie du premier que les Grecs louaient, pendant qu'ils méprisaient celle du second. Et quand les sociétés européennes regardaient le riche rentier avec considération, elles traitaient au mieux avec une commisération condescendante celui qui mendiait son pain. Comment donc peut être vu aujourd'hui celui que certains de nos contemporains invitent à vivre autrement qu'en travaillant ? À quelles images est-on susceptible de faire appel pour donner sens à sa situation ?

Une première lecture se dessine sans doute dans un registre politique et juridique. Chacun, en tant que membre d'une société de citoyens, a un droit fondamental à la solidarité de ses pairs. Quand la collectivité lui donne les moyens de subsister, elle ne fait que respecter ses droits. À recevoir une aide, on ne ressemble ni aux dominants qui en obligent d'autres à travailler pour eux, ni aux dominés qui dépendent de la bienveillance d'autrui. On reste citoyen, égal en dignité à tous les citoyens. Pourtant, dès qu'on quitte ce registre des conceptions politiques et des lois pour se situer dans celui des rapports sociaux quotidiens, cette vision d'égalité civique a du mal à résister – y compris chez les intéressés – aux deux visions traditionnelles de celui qui n'assure pas sa subsistance¹.

1. Les relations entre ces deux registres dans les sociétés modernes, et en particulier la manière dont la référence à une société de citoyens alimente l'image sociale négative de celui qui ne gagne pas son pain, sont analysées dans Philippe d'Iribarne, *Vous serez tous des maîtres* (Seuil, 1996).

D'un côté, l'image du faible – qui quémande, se soumet maintenant aux exigences de ceux qui gèrent les diverses formes d'aide, à leurs questions inquisitrices, à leur ingérence dans sa vie la plus intime (ne peuvent-ils pas, s'il se conduit mal, aller jusqu'à lui enlever ses enfants ?) et est ainsi réduit à une situation indigne – n'a pas disparu. Combien d'allocataires du RMI vivent leur situation en la regardant à travers cette image ! Et quand l'image sociale qui fait référence est celle du citoyen parfaitement autonome qui se réunit avec ses pairs pour fonder ensemble la société, il est difficile à celui qui n'est pas à la hauteur de ce grand modèle d'échapper quelque peu à l'opprobre. Cela s'est exprimé sans détour sous la plume de ceux qui, naguère, ont été les plus ardents défenseurs des libertés. On sait combien, au temps de la Révolution française, il aurait paru impensable d'accorder le droit de vote à qui dépendait de la charité publique. Et si, de nos jours, celui-ci a certes acquis ce droit et est regardé comme un « vrai » citoyen tant que l'on reste dans un registre politique et juridique, il n'en est pas de même dans le registre social, où l'image du citoyen cesse d'être la source de droits pour devenir ce à l'aune de quoi on juge. On peut, certes, proclamer son « droit à la dignité », mais cela n'affecte guère le regard porté sur lui non pas en tant qu'homme abstrait, mais en tant qu'individu concret².

Par ailleurs, l'autre image traditionnelle de celui qui n'attend pas qu'on lui donne, mais qui se sert et en force d'autres à nourrir son oisiveté, n'a pas été oubliée non plus. C'est elle qui anime les réactions populaires face au mauvais pauvre, qui est accusé d'abuser cyniquement de l'aide publique, ou qui, mêlant hommes et chiens dans des bandes agressives, fait peur aux honnêtes gens.

Entre ces deux images – de celui qui reçoit et dépend, et de celui qui prend et exploite –, il n'est guère de place parmi les bons citoyens pour qui ne travaille pas. Certes on peut, face à ces réactions du corps social, mettre en avant la capacité imprescriptible des humains à se libérer des pesanteurs du passé, à faire table rase des conceptions anciennes pour construire une société nouvelle. Mais l'expérience de ces derniers siècles montre les limites d'un tel volontarisme. Tant que prévaudra la vision d'une société de citoyens rassemblant des individus émancipés de toute dépendance, nous ne risquons guère de cesser de juger nos congénères à l'aune de l'idéal de celui qui ni ne dépend, ni n'a réduit autrui à dépendre.

La fin du travail ? Peut-être un jour, mais dans une société fondée sur des principes tellement différents de ceux auxquels nous adhérons qu'elle n'est ni pour aujourd'hui, ni pour demain, ni, a-t-on tout lieu de penser, pour le siècle qui s'ouvre.

2. Ce regard social affecte sans appel les individus de sexe masculin. Il faudrait bien sûr nuancer pour les femmes. Même si leur statut juridico-politique est maintenant le même que celui des hommes, la société continue à les regarder à l'aune d'autres images. Une mère de famille « inactive » est regardée bien autrement qu'un homme « inactif », même si, en ce qui les concerne, l'écart entre l'identité des statuts juridiques et politiques d'une part, et la différence de regard social d'autre part, est à la source de multiples débats.